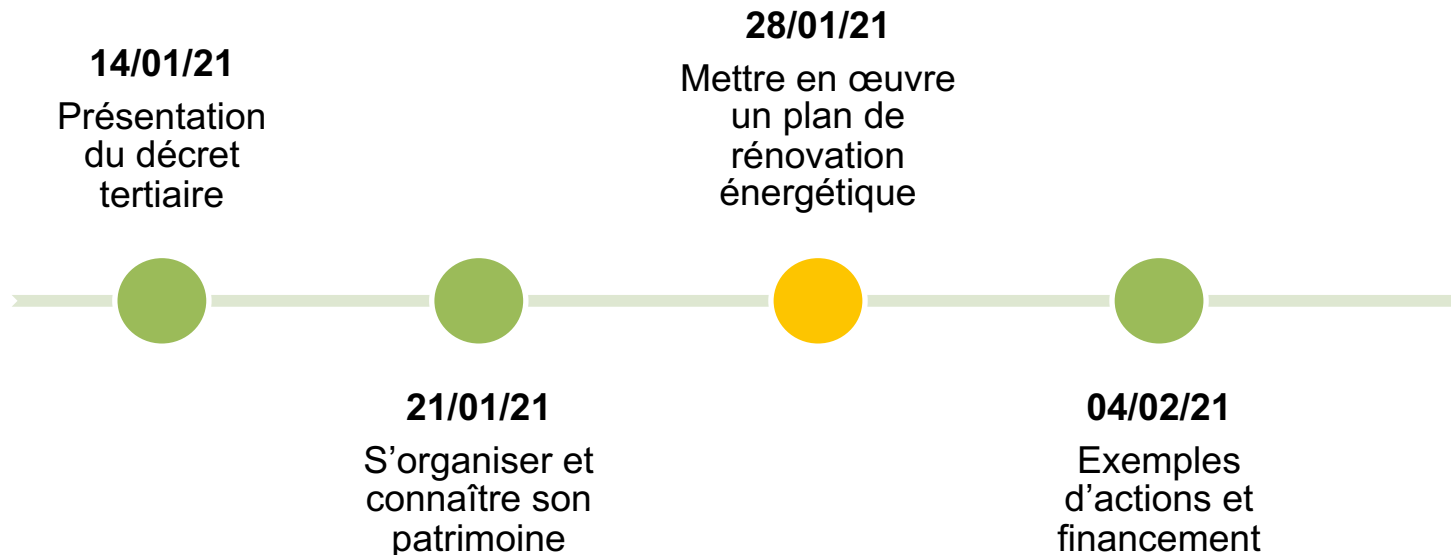


Le décret tertiaire en 4 webinaires

Un rendez-vous hebdomadaire

Le jeudi de 13h30 à 15h



Sondage

Avez-vous commencé à mettre en œuvre la rénovation énergétique de vos bâtiments ?

- **Oui, rénovation ponctuelle**
- **Oui, stratégie pluriannuelle**
- **Non, mais j'y pense**

Le décret tertiaire en 4 webinaires

Retours d'expériences
et repères méthodologiques

Enjeu : comment passer à l'action ?



Le décret tertiaire en 4 webinaires

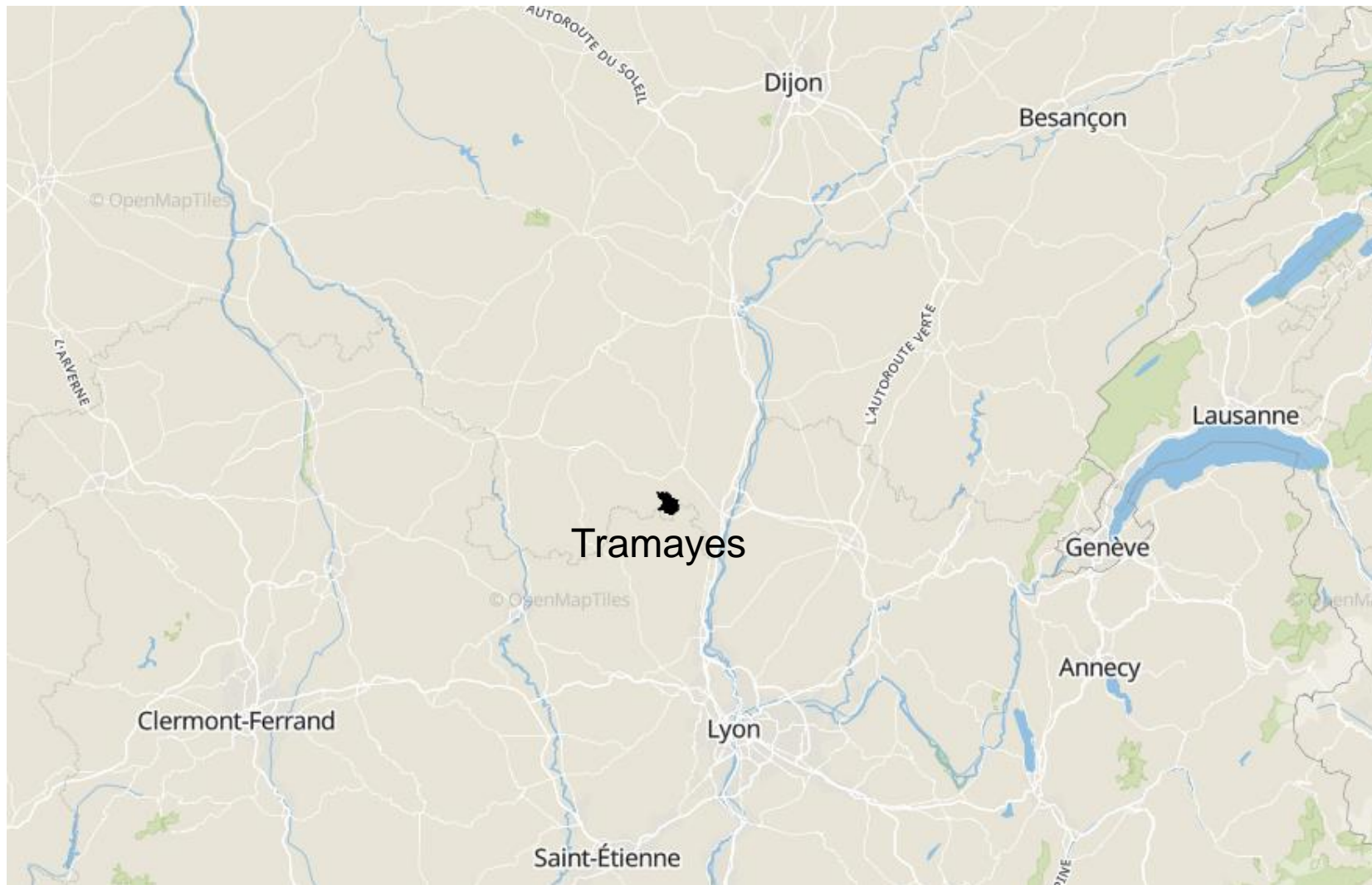
Stratégie intercommunale – Programme ACTEE

Michel MAYA Maire de Tramayes (71)

28/01/2021



Présentation du territoire et de la politique de transition énergétique



Présentation du territoire et de la politique de transition énergétique

Commune fondatrice du réseau des territoires à énergie positive en 2011

Prix spécial du jury de la ligue des énergies renouvelables en 2011

Premier prix de la ligue européenne des énergies renouvelables en 2012

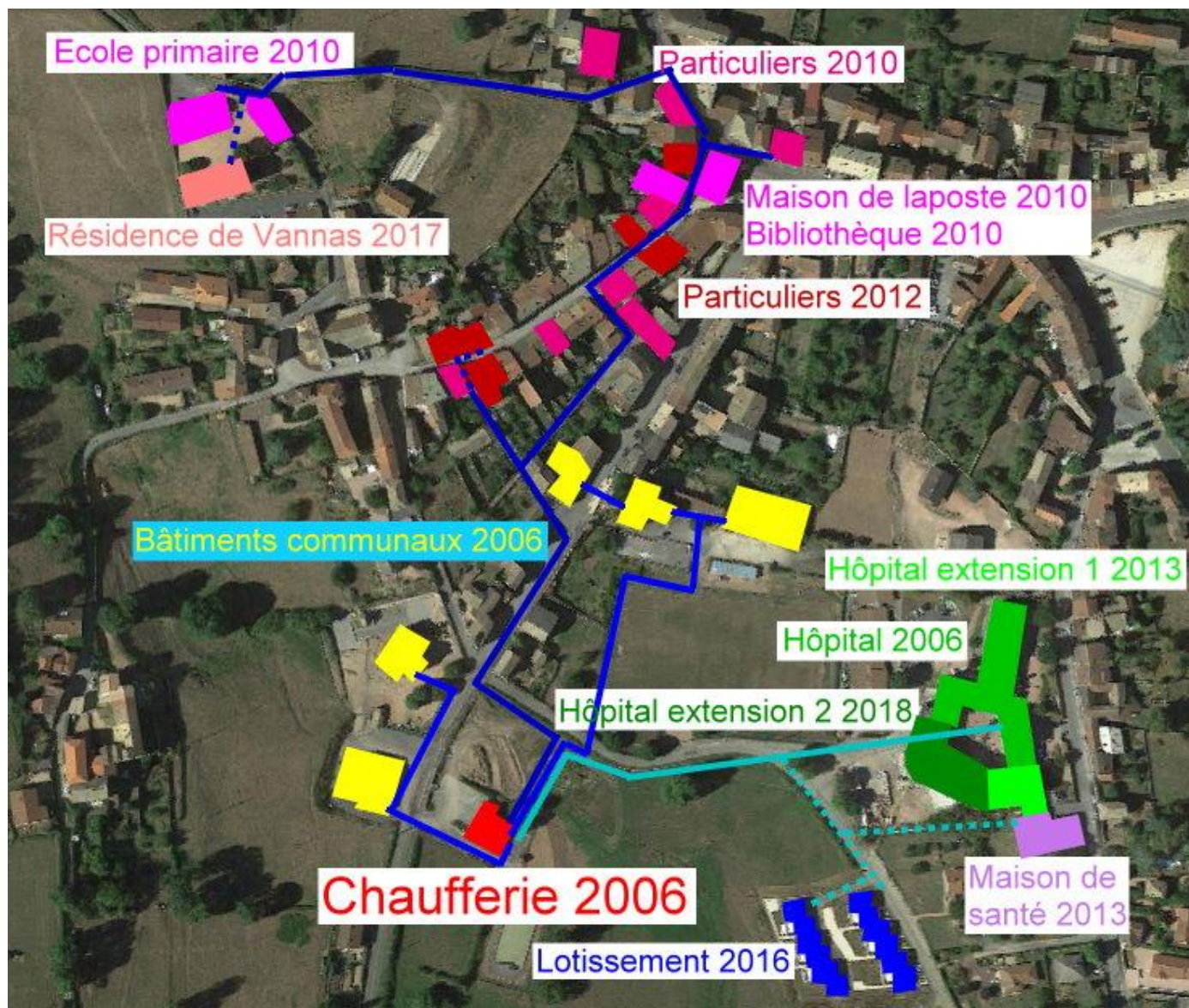
Première commune française de plus de 1000 hbts n'utilisant que de l'énergie renouvelable pour ses bâtiments municipaux et son éclairage public en 2019

Objectif de production d'électricité renouvelable égale à la consommation électrique pour les bâtiments municipaux et l'éclairage public en 2025

Territoire à énergie positive pour la croissance verte en 2050



Présentation du territoire et de la politique de transition énergétique



Présentation du territoire et de la politique de transition énergétique

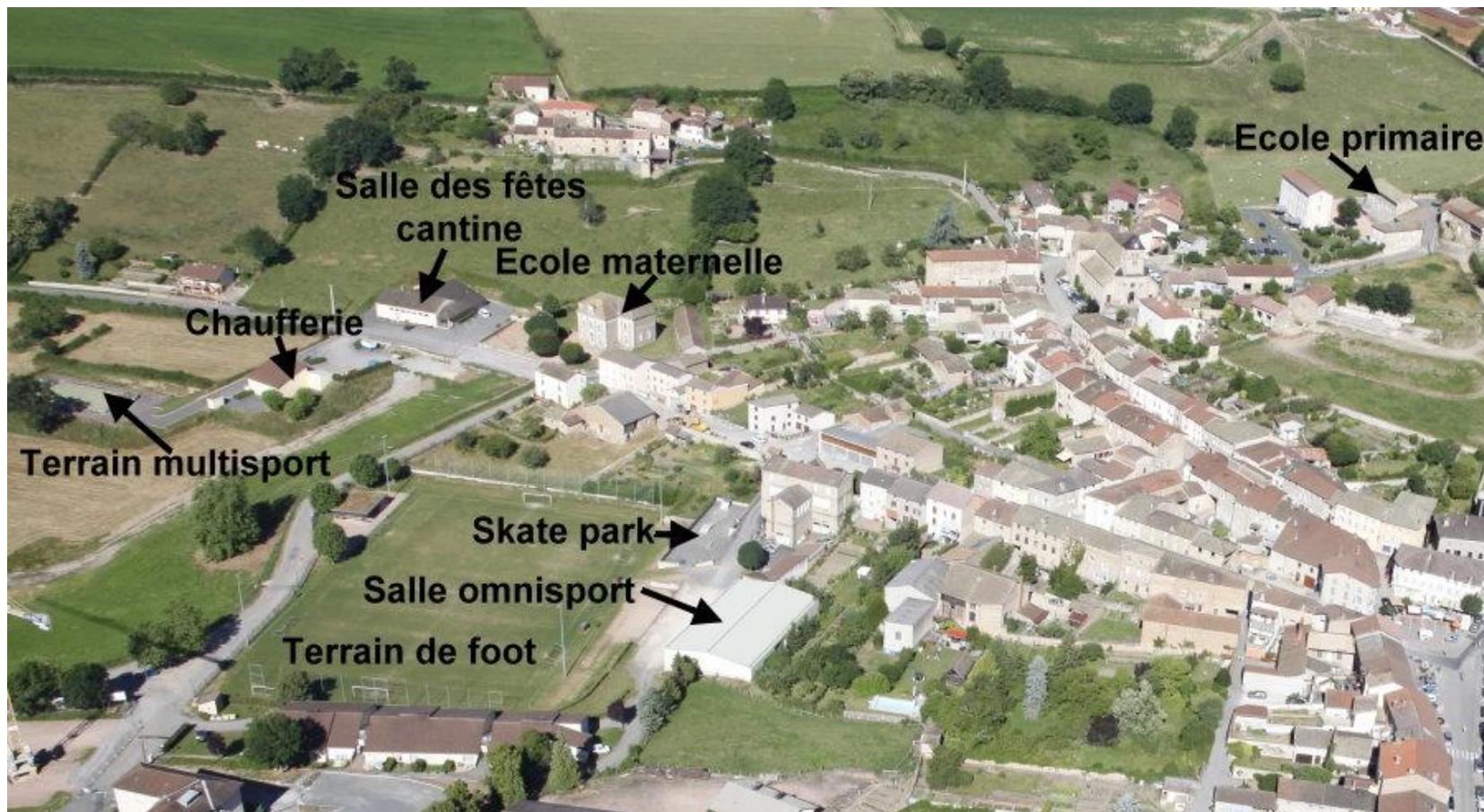
Consommation électrique (kWh)

	2007	2017
Bâtiments communaux	200 000	37 000
Eclairage public	100 000	25 000
Chaufferie	100 000	55 000

www.tramayes.com/ATD



La réflexion sur le patrimoine



La réflexion sur le patrimoine



Exemple de la rénovation de l'ancienne gendarmerie



Exemple de la rénovation de l'ancienne gendarmerie

Documents visuels

Etat actuel



Projet



Façades Est et Nord



Façade Nord



Exemple de la rénovation de l'ancienne gendarmerie



Exemple de la rénovation de l'ancienne gendarmerie

Projet de rénovation globale

- Nouvelles dalles en béton en remplacement des planchers bois
- Reprise de la charpente avec nouvelles tuiles
- Chaufferie autonome en bois granulé (35 kW)
- Planchers chauffants
- Ombrières photovoltaïques (200 m² - 36 kWc)
- Appartements traversants Nord – Sud (confort d'été)
- Circulations extérieures (gain de trois appartements avec ITE)
- Isolation Thermique Extérieure



Exemple de la rénovation de l'ancienne gendarmerie

Coût et plan de financement

- Coût 1 600 000 € ht – 1 760 000 € TTC
- TVA 10%

- Etat TEPCV : 90 000 €
- Etat DSIL : 350 000 €
- CRBFC : 500 000 €
- CD71 : 18 750 €
- CEE (estimation) : 30 000 €



Organisation en mode projet

71 Saône-et-Loire

c | a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

l'agence
technique départementale
de saône-et-loire



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Bilan et perspectives sur la rénovation du patrimoine

- **BILAN**

- Globalement content de l'évolution municipale depuis une quinzaine d'année
- Mécontent des délais nécessaires entre l'idée et la finalisation d'un projet
- Difficile d'entraîner d'autres élus et collectivités sauf si résultats financiers positifs très rapides
-

- **PROJETS**

- Rénovation du bâtiment C de l'hôpital
- Rénovation de l'ancienne école élémentaire
- Aménagements dans la mairie
- Autonomie électrique municipale en 2023 grâce aux installations photovoltaïques



Recommandations

- Être ambitieux dans les projets et aller au-delà de la réglementation en vigueur (vision 2050)
- Privilégier la rénovation globale à la rénovation par étape
- S'entourer d'un bon accompagnement administratif, financier et technique
- Toujours avoir des projets en émergence afin de bénéficier d'opportunités
- Communiquer afin de faire des émules



Merci pour votre attention

Michel MAYA, maire de Tramayes

maya@mmaya.fr

www.tramayes.com/gendarmerie/travaux

www.tramayes.com/batimentC/projet

www.tramayes.com/RDP



Le décret tertiaire en 4 webinaires

Témoignage Ville de Bourg-en-Bresse

Charline LIOTIER / Brice VAHIER

28/01/2021



2010 / 2014 : Le DEPART

- Agenda 21 de la Ville.
- Une résonance entre une Maire adjointe chargée du Développement Durable, un chargé de mission DD et des services impliqués.
- Des premières actions :
 - Rénovation globale d'un GS de 2 779 m² en maîtrise d'œuvre interne (enveloppe, chaudière, régulation) / 813 K€ TTC / 3 ans / Résultat : consommation gaz - 61%
 - Un programme de renouvellement de chaudières (P3)
 - La construction d'un Centre de Loisirs, une démarche HQE
- Un audit (BET SF2E) des installations et stratégie contractuelle CPE
- Création de la SPL OSER et un audit (BET Transénergie) classant 14 bâtiments pré-sélectionnés en interne (Fonction, Bâtiment, Énergie)

28 janvier 2021

2



2010 / 2014 : Le DEPART

Le tableau AUDIT « Réhabilitation »

SYNTHESE FINALE								
BATIMENTS	Synthèse « FONCTION »		Synthèse « BÂTIMENT »		Synthèse « ENERGIE »		Synthèse GENERALE	
	TOTAL sur 20	CLASSEMENT	TOTAL sur 30	CLASSEMENT	TOTAL sur 50	CLASSEMENT	TOTAL sur 100	CLASSEMENT
GS St Ex	16	5	23	2	38	1	77	1
GS Baudin	18	2	18	10	25	5	61	5
GS Vennes	16	5	23	2	26	4	65	4
GS Robin	15	8	23	2	29	3	67	2
GS Jarrin	16	5	11	14	13	12	40	14
Gymnase Croix Blanche	17	3	21	6	18	6	56	7
Gymnase Vennes	15	8	20	9	32	2	67	2
Gymnase Voisin	14	12	21	6	8	14	42	12
Gymnase Favier	17	3	23	2	14	9	54	8
Médiathèque Camus	13	14	15	12	14	10	42	12
Médiathèque Vailland	15	8	14	13	24	13	53	9
Mairie	14	12	29	1	17	7	60	6
Colonie St Laurent	10	15	21	6	14	10	45	11
Ex CSP	20	1	17	11	17	8	53	9
Cuisine centrale – UPCF	15	8	2	15	NON PRIS EN COMPTE			

28 janvier 2021

3



2014 / 2019 : PATRIMOINE - Des actions fortes

CONNAITRE SON PARC :

- * **Un référentiel Patrimoine** exhaustif classant le patrimoine en Site / Bâtiments / Usage.

Groupe projet en interne

Résultat : 146 sites / 265 bâtiments / 190 000 m² plancher

- * **Un outil informatique** (ATAL) développé pour déterminer :
 - Un carnet de santé des bâtiments
 - Une programmation des travaux de GR/GE
 - Adosser des indicateurs à chaque bâtiments (GRGE – normatif – Energie).

Résultat : en cours d'entrée de données

28 janvier 2021

4



2014 / 2019 : ENERGIE - Des actions fortes

CONTRAT PERFORMANCE ENERGETIQUE pour l'exploitation CVC / AMOA :
BET Girus / Prestataire : DALKIA

* Intéressement sur les consommations d'énergie

* Compte Crédit Energie

Résultat : - 18 % sur consommations (objectif : - 14 %)

RENOVATION THERMIQUE GLOBALE de 4 GROUPEES SCOLAIRES et 1
GYMNASE / MOA : SPL OSER

* CREM passé entre SPL OSER et entreprises

* Un % des travaux fonctionnels pour impliquer les utilisateurs.

Résultats : - 60 % d'énergie finale (objectif – 55 %)

TRAVAUX GRGE fléchés ENERGIE / MOE interne

* Des ITE façades / Menuiseries extérieurs / Isolations combes et VS

LUMINAIRES LED en remplacement anciens / Régie

Résultat : temps de retour de 2,5 ans sur investissement

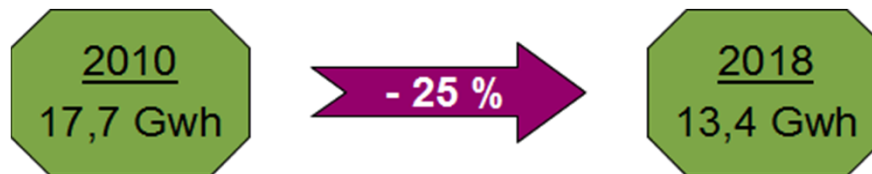
28 janvier 2021

2020 : LE DECRET TERTIAIRE

Connaissance de notre Parc Immobilier impacté :

- * 53 bâtiments > 1 000 m² dont 43 bâtiments concernés
- * 110 000 m² (70 % de la dépense énergétique globale)

Connaissance de l'état des lieux par rapport à 2010



Connaissance des usages de cet économie :

- * Le CHAUFFAGE uniquement

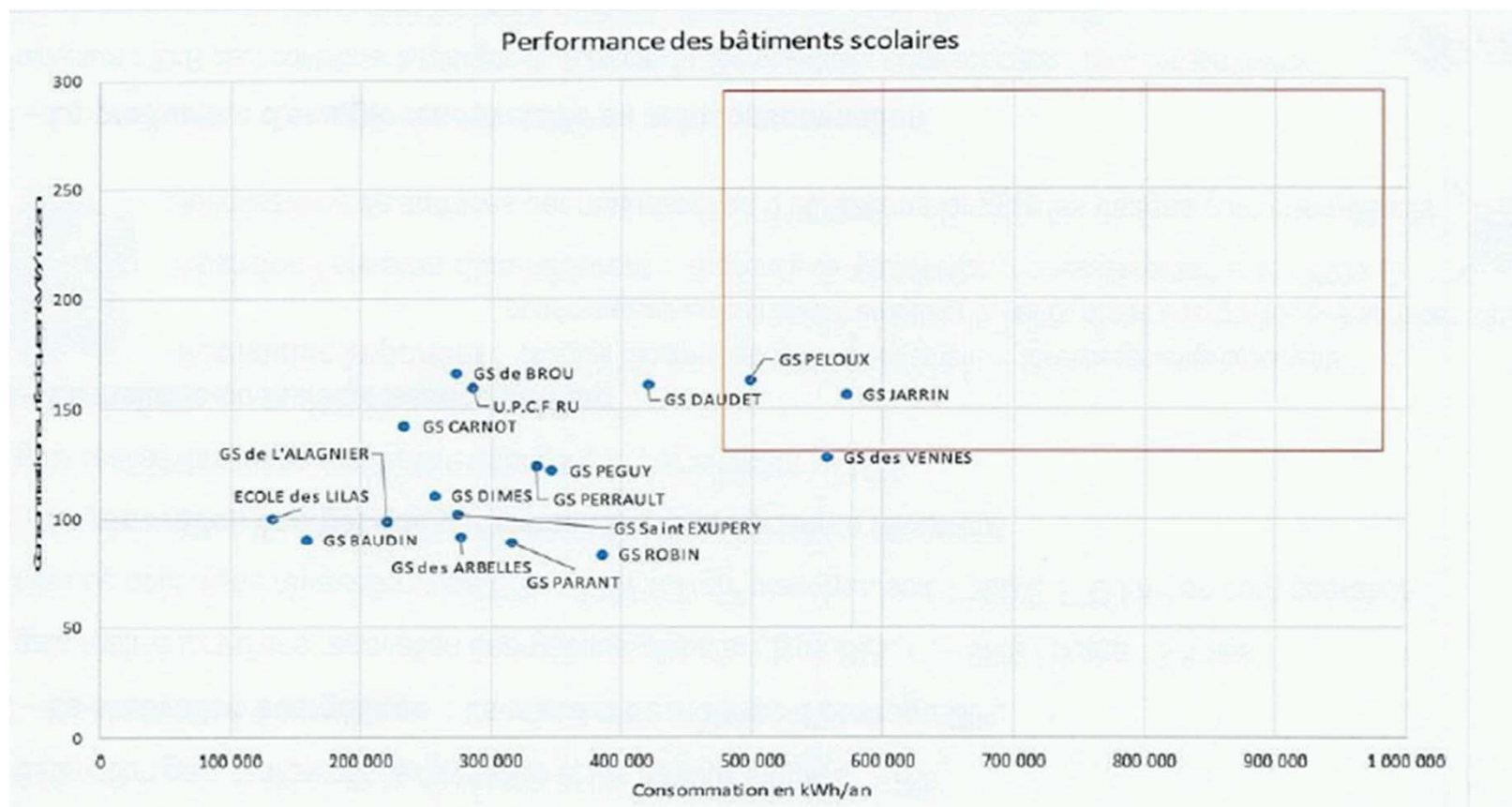
Connaissance des économies par groupe de bâtiments :

- | | |
|-----------------|--------------------|
| Scolaire – 35 % | Culture – 7 % |
| Sportif – 27 % | Administratif - 5% |

28 janvier 2021

2020 : LE DECRET TERTIAIRE

ETAT DES LIEUX par BÂTIMENTS (ex : les Groupes Scolaires)



28 janvier 2021

2020 : STRATEGIE : LES LEVIERS pour 2030

L'EXPLOITATION

- * Un nouveau contrat de performance énergétique
- * Estimation du gain : - 6 % d'économie

LA RENOVATION ENERGETIQUE

- * Sous mandat MOA SPL : 4 groupes scolaires en 2 phases.
- * Estimation du gain : - 50 % d'économie / 820 € HT/m² plancher.

LA RENOVATION ENERGETIQUE PAR ELEMENTS

- * Estimation moyenne du gain : - 10 % d'économie (moyenne)

LA MAITRISE ou LA DECROISSANCE DU PARC

- * Charges importantes / Optimisation, Mutualisation, Cessions.
- * Un SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER

28 janvier 2021

2020 : STRATEGIE pour 2030 / Leviers 1,2,3

Scénario : Diminuer les consommations des écoles et des gymnases

Toutes les écoles qui n'ont pas encore fait l'objet de travaux sont traitées, idem pour les gymnases

Rénovation énergétique global « type SPL »	Travaux d'amélioration thermique (menuiseries ou ITE)	Actions sur l'exploitation et la sensibilisation
GS Brou GS Camot GS Daudet GS Peloux GS Jarrin	Ecole des Lilas GS Alagnier GS Dîmes GS Perrault	Tous les bâtiments en dehors de ceux qui sont, ou ont été, en rénovation globale
Gymnase des Vennes Gymnase Croix Blanche Gymnase Saint Roch Gymnase Quinet Gymnase Sardières Gymnase Voisin		

Rénovation globale type SPL pour 5 écoles et 6 gymnases + travaux d'amélioration sur 4 écoles

- 40 %

Investissement 24,6 M € HT
Soit 29,5 M€ TTC (PPI)

- 50 % sur les écoles
 - 57 % sur les gymnases

Phasage
 2021-2024 : 4 bât.
 2023-2026 : 4 bât.
 2025-2028 : 3 bât.

 Cerema

28 janvier 2021

9

 Cmpt

PHOTOGRAPHIES

Réhabilitation lourde (SPL OSER)

Groupe scolaire Saint Exupéry



- En complément de la rénovation énergétique (menuiseries, façades, chauffage, ...):
- Requalification architecturale des bâtiments et mise en valeur de l'entrée de l'école élémentaire
 - Création d'un restaurant scolaire dans les locaux vacants au RDC de l'école élémentaire
 - Mise en accessibilité PMR avec création d'un ascenseur



29 mai 2018

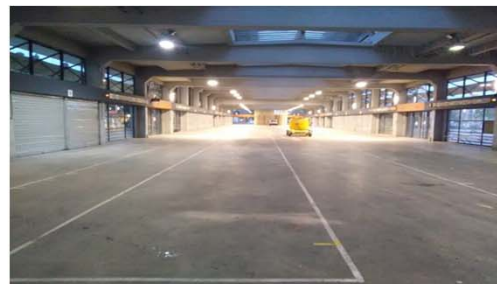
Journée d'échanges actionnaires SPL-OSER

10



Réhabilitation par Éléments (ITE)

GS Alagnier



Remplacement luminaires (Leds)
28 janvier 2021

10



RECOMMANDATIONS

- Se faire accompagner par un BET ou AMOA (l'audit est déjà une action)
- SPL : compétence mutualisée entre tous les adhérents
- Jouer sur plusieurs leviers à la fois
- Impliquer les utilisateurs autant sur les travaux fonctionnels à insérer que l'utilisation future en sobriété du bâtiment (sensibilisation)

Le décret tertiaire en 4 webinaires

Stratégie intercommunale – Programme ACTEE

Jérémy PAYEN
Charlotte MARX

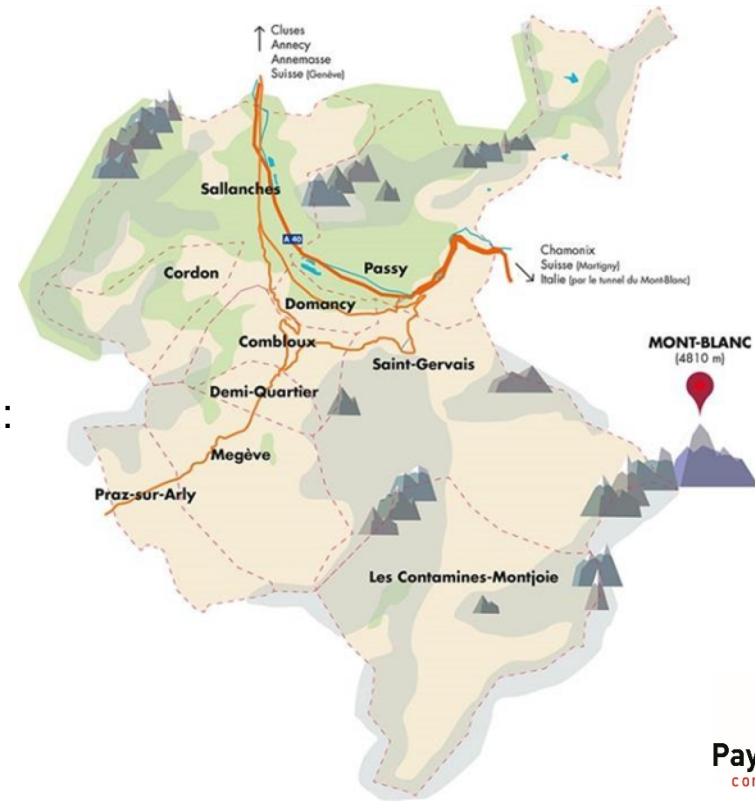


28 janvier 2021

Présentation de la CC Pays du Mont-Blanc

CC de Haute-Savoie

- Territoire frontalier et touristique :
 - 20km du tunnel du Mont-Blanc
 - 80km de Genève
- Interco jeune avec peu de compétences :
 - Créée en 2013
 - Possède 5 bâtiments
- 10 communes de taille et d'enjeux différents
 - 2 urbaines (12 et 17 000 habitants)
 - 2 stations touristiques (3 et 5 000 habitants)
 - 6 petites (<1 000 – 2 000 habitants)




Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

 **Cerema**

Historique

- 2010 – 2011 : 100 audits énergétiques réalisés dans le cadre d'un programme européen
 - Résultats : des listes de travaux par bâtiments, utilisés ou non (selon les budgets notamment)
- 2016 – 2017 : Lancement du Plan Climat Air Energie Territorial
 - Collecte des données de consommation d'énergie des communes
- Démarche de labellisation Cit'ergie « territoire »
 - Implication directe des 10 communes
 - Création d'un réseau des référents techniques
 - Thèmes mobilité, ressources internes, déchets, **patrimoine bâti**
 - Perspectives d'actions collectives intercommunales



La réflexion sur le patrimoine bâti

- Besoin d'informations et d'accompagnement sur : « quelle stratégie et quels outils pour la performance énergétique du patrimoine ? »
- Réflexion collective sur des outils à mobiliser :
 - Conseil en Energie Partagé (SYANE)
 - Sensibilisation des usagers
 - Optimisation des contrats d'énergie
 - Contrats de performance énergétique
- Qui bute systématiquement : des outils, ok, pour répondre à **quels besoins ?**
- Traitement des résultats des 100 audits de 2010 pour identifier les priorités et les besoins partagés par les communes

La matrice des audits

- AURA-EE : aide au traitement de la matrice
- Chiffrage des enjeux du patrimoine bâti :
 - 300 bâtiments, 38GWh consommés, 15% de la consommation tertiaire du territoire (2015)
 - 100 audits, 84 000 m², 16GWh consommés (2011)
 - 36 bâtiments + 1000 m², 53 000 m², 9,3GWh consommés, facture énergétique 700 000 € (2011)
- Chiffrage des enjeux financiers
 - Exemple de tableau extrait de la matrice :

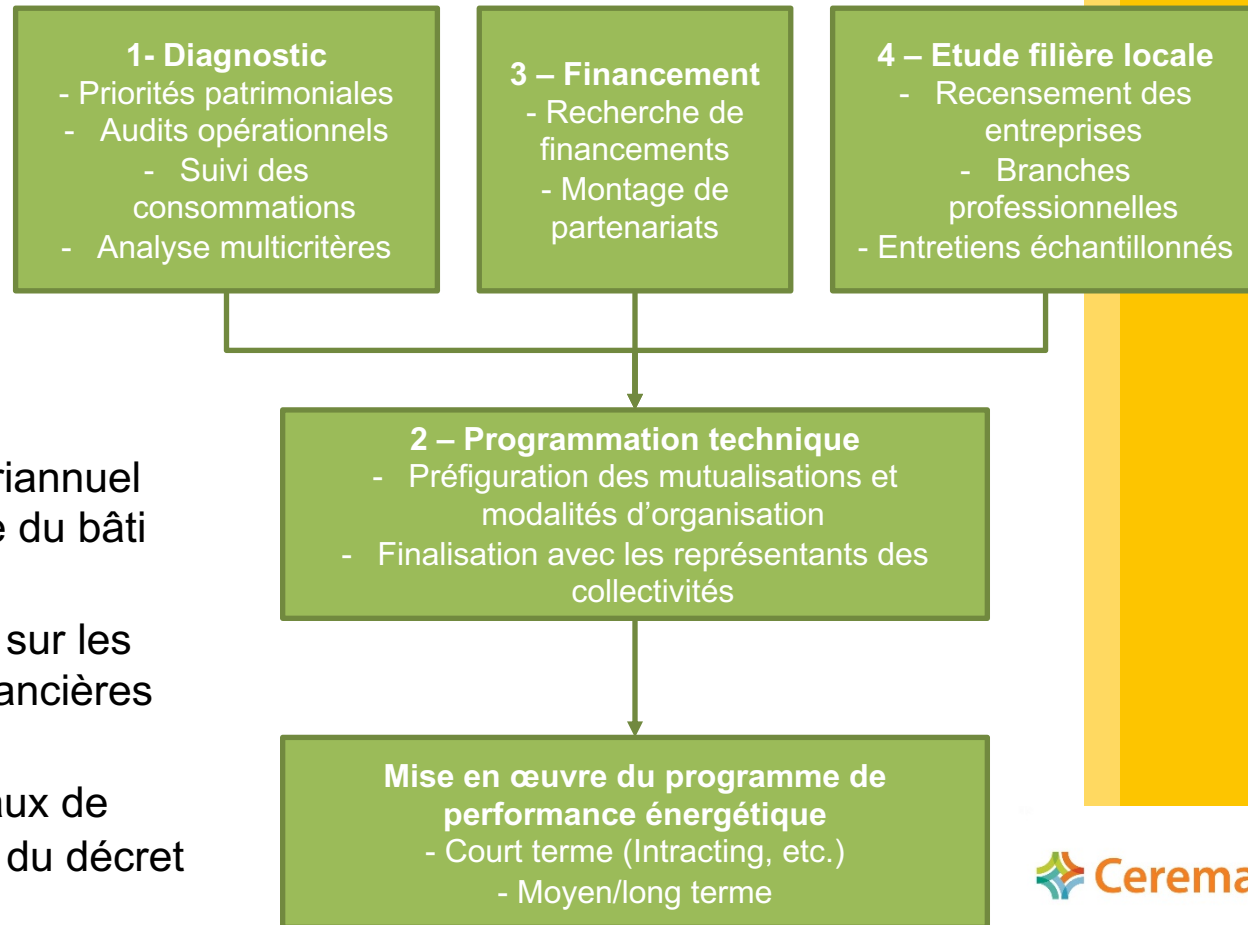
	école	animation/polyvalente	administration	sport	atelier	Total général
Nombre de Bâtiment	15	7	9	4	1	36
Somme de Surface chauffée m ²	25 566	8 410	11 158	7 045	1 000	53 179
Somme de Consommation Ef MWh / an	3 914	1 719	2 418	1 137	179	9 366
Somme de consommation €/an	265 070 €	128 232 €	184 562 €	72 970 €	15 860 €	666 694 €
Somme de S1 Invest TTC	5 102 783 €	1 265 018 €	2 299 446 €	1 202 780 €	128 400 €	9 998 427 €
Moyenne de S1 Econ Ef %	44%	34%	39%	32%	44%	39%

Opportunité du programme CEE ACTEE (FNCCR)

ACTEE : *mutualiser les projets de territoire pour massifier les économies d'énergie*

Objectifs de la CCPMB :

- Elaborer un programme pluriannuel de performance énergétique du bâti public
- Réaliste et finançable, basé sur les priorités patrimoniales et financières des collectivités
- A minima, respect des niveaux de réduction de consommation du décret dit « tertiaire »



 Cerema



ACTEE



Le budget du programme

	Coût
Audits (85*)	129 731 €
AMO	32 975 €
Logiciel	30 000 €
Total	192 706 €

15 audits opérationnels, 40 mises à jour et 30 1ères approches énergétiques

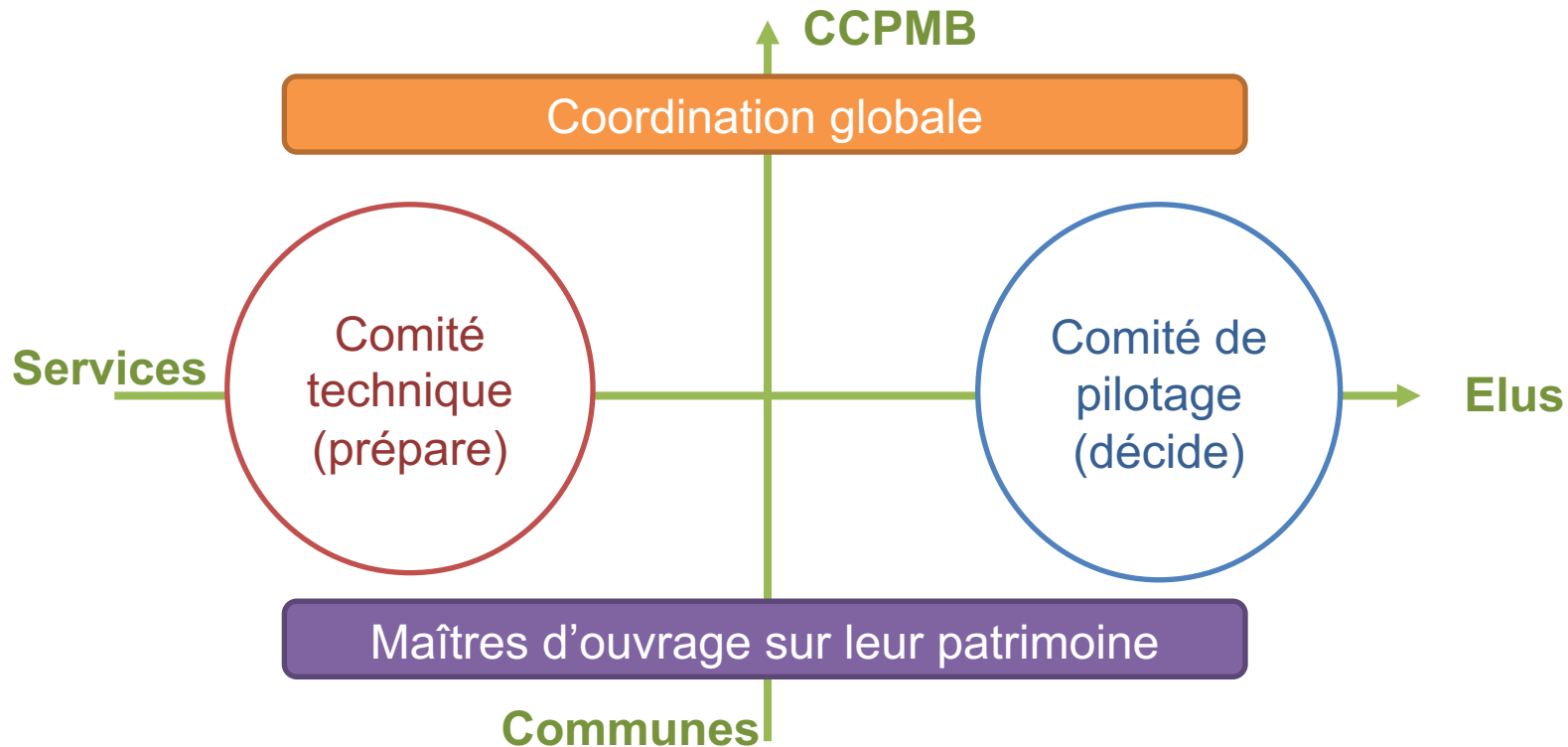
Financement à hauteur de 87% (programme ACTEE + Banque des Territoires)

- Répartition des restes à charge :
- CCPMB pour la partie AMO et la partie logiciel
- Chaque commune pour les audits sur ses bâtiments

NB : Le financement de la Banque des Territoires s'inscrit dans la préparation d'un dispositif d'Intracting (contrat de performance interne) intercommunal



Le rôle des acteurs



- Qu'est-ce qui fait que ça marche ?
 - La CCPMB apporte : expertise technique, soutien financier, espace d'échange
 - La commune conserve : la maîtrise de son patrimoine

Etat d'avancement et recommandations

- Etat d'avancement :
 - Lancement le 21 janvier 2021
 - Réalisation de 70 audits de février à avril 2021
 - Fin du programme en octobre 2021
- Recommandations :
 - Laisser le temps du processus (faire avec l'avancement de la structure et du territoire)
 - Partir du besoin, puis choisir les outils
 - Se faire épauler par des spécialistes (AURA-EE, AMORCE, Syndicats d'énergie, etc.)

Le décret tertiaire en 4 webinaires

Repères méthodologiques

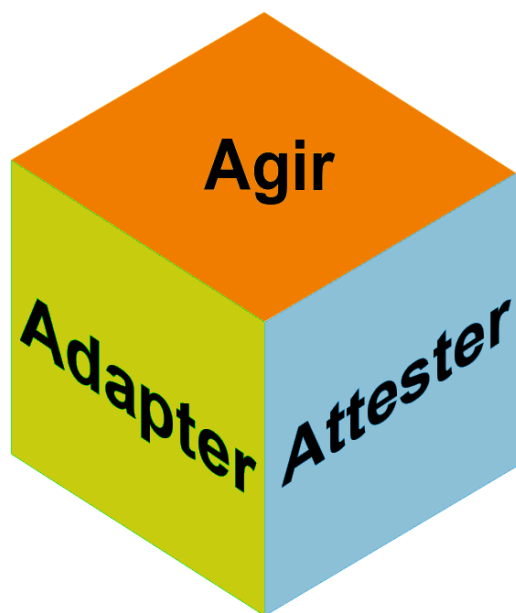
Ariane Lesage, Cerema Centre-Est



28 janvier 2021

Passer à l'action dans le contexte du décret tertiaire

Quelle démarche mettre en œuvre ?



Agir :

pour réduire les consommations énergétiques
mettre en œuvre des actions

Adapter :

prendre en compte finement le contexte

Attester chaque année à partir de 2021 :

Informers les usagers, locataires et grand public

La démarche

AGIR

ADAPTER

ATTESTER

Identifier le **patrimoine « tertiaire »** de plus de 1000 m² et le classer par catégorie d'activité

La démarche

AGIR

Identifier le patrimoine « tertiaire » de plus de 1000 m² et le classer par catégorie d'activité

ADAPTER

ATTESTER

Déclarer les bâtiments sur la plateforme OPERAT

- Créer un compte / déléguer
- Saisir les caractéristiques des bâtiments
- Saisir les types d'activités exercées

La démarche

AGIR

Identifier le **patrimoine « tertiaire »** de plus de 1000 m² et le classer par catégorie d'activité

ADAPTER

Déclarer les bâtiments sur la plateforme OPERAT

- Créer un compte / déléguer
- Saisir les caractéristiques des bâtiments
- Saisir les types d'activités exercées

ATTESTER

Rechercher les anciennes factures d'énergie

La démarche

AGIR

Identifier le **patrimoine « tertiaire »** de plus de 1000 m² et le classer par catégorie d'activité

ADAPTER

Déclarer les bâtiments sur la plateforme OPERAT

- Créer un compte / déléguer
- Saisir les caractéristiques des bâtiments
- Saisir les types d'activités exercées

ATTESTER

Rechercher les anciennes factures d'énergie

Identifier la consommation de référence (>2010 ou par défaut 1^e année saisie)

La démarche

AGIR

Identifier le patrimoine « tertiaire » de plus de 1000 m² et le classer par catégorie d'activité



ADAPTER

Déclarer les bâtiments sur la plateforme OPERAT

- Créer un compte / déléguer
- Saisir les caractéristiques des bâtiments
- Saisir les types d'activités exercées



ATTESTER

Rechercher les anciennes factures d'énergie



Identifier la consommation de référence (>2010 ou par défaut 1^{er} année saisie)

Se préparer au plan d'action

« éco énergie tertiaire » :

- Responsables de site
- Recueil des caractéristiques
- Identification des besoins de sous-comptage

La démarche

AGIR

Identifier le **patrimoine « tertiaire »** de plus de 1000 m² et le classer par catégorie d'activité

Se préparer au plan d'action « éco énergie tertiaire » :

- Responsables de site
- Recueil des caractéristiques
- Identification des besoins de sous-comptage

ADAPTER

Déclarer les bâtiments sur la plateforme OPERAT

- Créer un compte / déléguer
- Saisir les caractéristiques des bâtiments
- Saisir les types d'activités exercées

ATTESTER

Rechercher les anciennes factures d'énergie

Identifier la consommation de référence (>2010 ou par défaut 1^{er} année saisie)

Déterminer les objectifs :

- objectifs relatifs aux consommations de référence (réduction en %)
- objectifs en valeurs absolues
- + possibilité de moduler en fonction du « volume d'activité »

La démarche

AGIR

Identifier le **patrimoine « tertiaire »** de plus de 1000 m² et le classer par catégorie d'activité

Se préparer au plan d'action « éco énergie tertiaire » :

- Responsables de site
- Recueil des caractéristiques
- Identification des besoins de sous-comptage

ADAPTER

Déclarer les bâtiments sur la plateforme OPERAT

- Créer un compte / déléguer
- Saisir les caractéristiques des bâtiments
- Saisir les types d'activités exercées

Déterminer les objectifs :

- objectifs relatifs aux consommations de référence (réduction en %)
- objectifs en valeurs absolues
- + possibilité de moduler en fonction du « volume d'activité »

ATTESTER

Rechercher les anciennes factures d'énergie

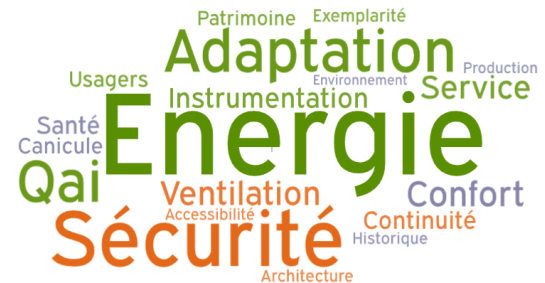
Identifier la consommation de référence (>2010 ou par défaut 1^{er} année saisie)

Élaborer puis mettre en œuvre un plan d'action « éco énergie tertiaire » permettant d'atteindre les objectifs

FOCUS : les stratégies à développer

- **Penser :**

- Echelle du parc plus que bâtiment
- Usage plus que uniquement technique
- Robustesse plus que difficile à maintenir (coût et réglages)
- Intégré plus que spécifique
- Cohérence



- **Comment réduire les consommations énergétiques ?**

- Par la réduction des besoins
 - Usages du bâtiment
 - Renforcer l'isolation du bâtiment
- Par l'efficacité des systèmes (rendement des chaudières, réglages...)
- Par la production d'énergie

La démarche

AGIR

Identifier le **patrimoine « tertiaire »** de plus de 1000 m² et le classer par catégorie d'activité

Se préparer au plan d'action « éco énergie tertiaire » :

- Responsables de site
- Recueil des caractéristiques
- Identification des besoins de sous-comptage

Élaborer puis mettre en œuvre un plan d'action « éco énergie tertiaire » permettant d'atteindre les objectifs

ADAPTER

Déclarer les bâtiments sur la plateforme OPERAT

- Créer un compte / déléguer
- Saisir les caractéristiques des bâtiments
- Saisir les types d'activités exercées

Déterminer les objectifs :

- objectifs relatifs aux consommations de référence (réduction en %)
- objectifs en valeurs absolues
- + possibilité de moduler en fonction du « volume d'activité »

ATTESTER

Rechercher les anciennes factures d'énergie

Identifier la consommation de référence (>2010 ou par défaut 1^e année saisie)

Objectifs prédéfinis atteignables ?

La démarche

AGIR

Identifier le **patrimoine « tertiaire »** de plus de 1000 m² et le classer par catégorie d'activité

Se préparer au plan d'action « éco énergie tertiaire » :

- Responsables de site
- Recueil des caractéristiques
- Identification des besoins de sous-comptage

Élaborer puis mettre en œuvre un plan d'action « éco énergie tertiaire » permettant d'atteindre les objectifs

ADAPTER

Déclarer les bâtiments sur la plateforme OPERAT

- Créer un compte / déléguer
- Saisir les caractéristiques des bâtiments
- Saisir les types d'activités exercées

Déterminer les objectifs :

- objectifs relatifs aux consommations de référence (réduction en %)
- objectifs en valeurs absolues
- + possibilité de moduler en fonction du « volume d'activité »

Objectifs prédéfinis atteignables ?

OUI

NON

ATTESTER

Rechercher les anciennes factures d'énergie

Identifier la consommation de référence (>2010 ou par défaut 1^{er} année saisie)

Objectifs définis et atteignables

La démarche

AGIR

Identifier le **patrimoine « tertiaire »** de plus de 1000 m² et le classer par catégorie d'activité

Se préparer au plan d'action

« éco énergie tertiaire » :

- Responsables de site
- Recueil des caractéristiques
- Identification des besoins de sous-comptage

Élaborer puis mettre en œuvre le plan d'action « éco énergie tertiaire » pour atteindre les objectifs

ADAPTER

Déclarer les bâtiments sur la plateforme OPERAT

- Créer un compte / déléguer
- Saisir les caractéristiques des bâtiments
- Saisir les types d'activités exercées

Déterminer les objectifs :

- objectifs relatifs aux consommations de référence (réduction en %)
- objectifs en valeurs absolues

ATTESTER

Rechercher les anciennes factures d'énergie

Identifier la consommation de référence (>2010 ou par défaut 1^{ère} année saisie)

S'assurer que le plan d'action utilise tous les leviers destinés à atteindre les objectifs :

1. performance énergétique des bâtiments,
2. installation d'équipements performants et de dispositifs de contrôle et de gestion active de ces équipements,
3. modalités d'exploitation des équipements
4. adaptation des locaux à un usage économe et comportement des occupants

La démarche

AGIR

Identifier le **patrimoine « tertiaire »** de plus de 1000 m² et le classer par catégorie d'activité

Se préparer au plan d'action « éco énergie tertiaire » :

- Responsables de site
- Recueil des caractéristiques
- Identification des besoins de sous-comptage

Élaborer puis mettre en œuvre un plan d'action « éco énergie tertiaire » permettant d'atteindre les objectifs

S'assurer que le plan d'action utilise tous les leviers destinés à atteindre les objectifs :

1. performance énergétique des bâtiments,
2. installation d'équipements performants et de dispositifs de contrôle et de gestion active de ces équipements,
3. modalités d'exploitation des équipements
4. adaptation des locaux à un usage économe et comportement des occupants

ADAPTER

Déclarer les bâtiments sur la plateforme OPERAT

- Créer un compte / déléguer
- Saisir les caractéristiques des bâtiments
- Saisir les types d'activités exercées

Déterminer les objectifs :

- objectifs relatifs aux consommations de référence (réduction en %)
- objectifs en valeurs absolues
- + possibilité de moduler en fonction du « volume d'activité »

ATTESTER

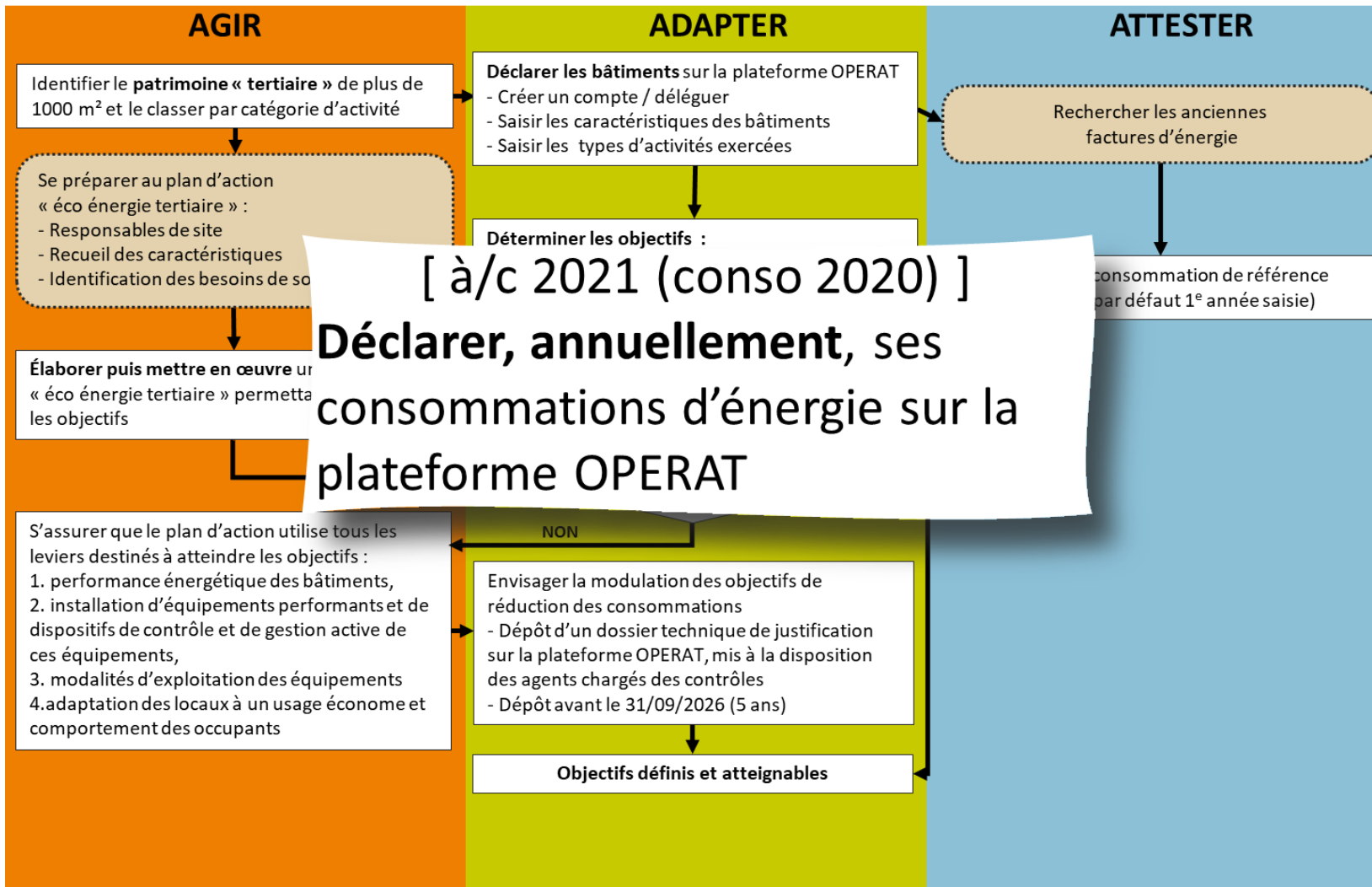
Rechercher les anciennes factures d'énergie

Identifier la consommation de référence (>2010 ou par défaut 1^{er} année saisie)

Envisager la modulation des objectifs de réduction des consommations

- Dépôt d'un dossier technique de justification sur la plateforme OPERAT, mis à la disposition des agents chargés des contrôles
- Dépôt avant le 31/09/2026 (5 ans)

La démarche



La démarche

AGIR

Identifier le **patrimoine « tertiaire »** de plus de 1000 m² et le classer par catégorie d'activité

Se préparer au plan d'action « éco énergie tertiaire » :

- Responsables de site
- Recueil des caractéristiques
- Identification des besoins de s

Élaborer puis mettre en œuvre u « éco énergie tertiaire » permett les objectifs

S'assurer que le plan d'action u leviers destinés à atteindre les :

1. performance énergétique de
2. installation d'équipements p dispositifs de contrôle et de ge ces équipements,
3. modalités d'exploitation des
4. adaptation des locaux à un u: comportement des occupants

ADAPTER

Déclarer les bâtiments sur la plateforme OPERAT

- Créer un compte / déléguer
- Saisir les caractéristiques des bâtiments
- Saisir les types d'activités exercées

Déterminer les objectifs :

- Objectifs relatifs aux consommations de

ATTESTER

Rechercher les anciennes factures d'énergie

consommation de référence (par défaut 1^{er} année saisie)

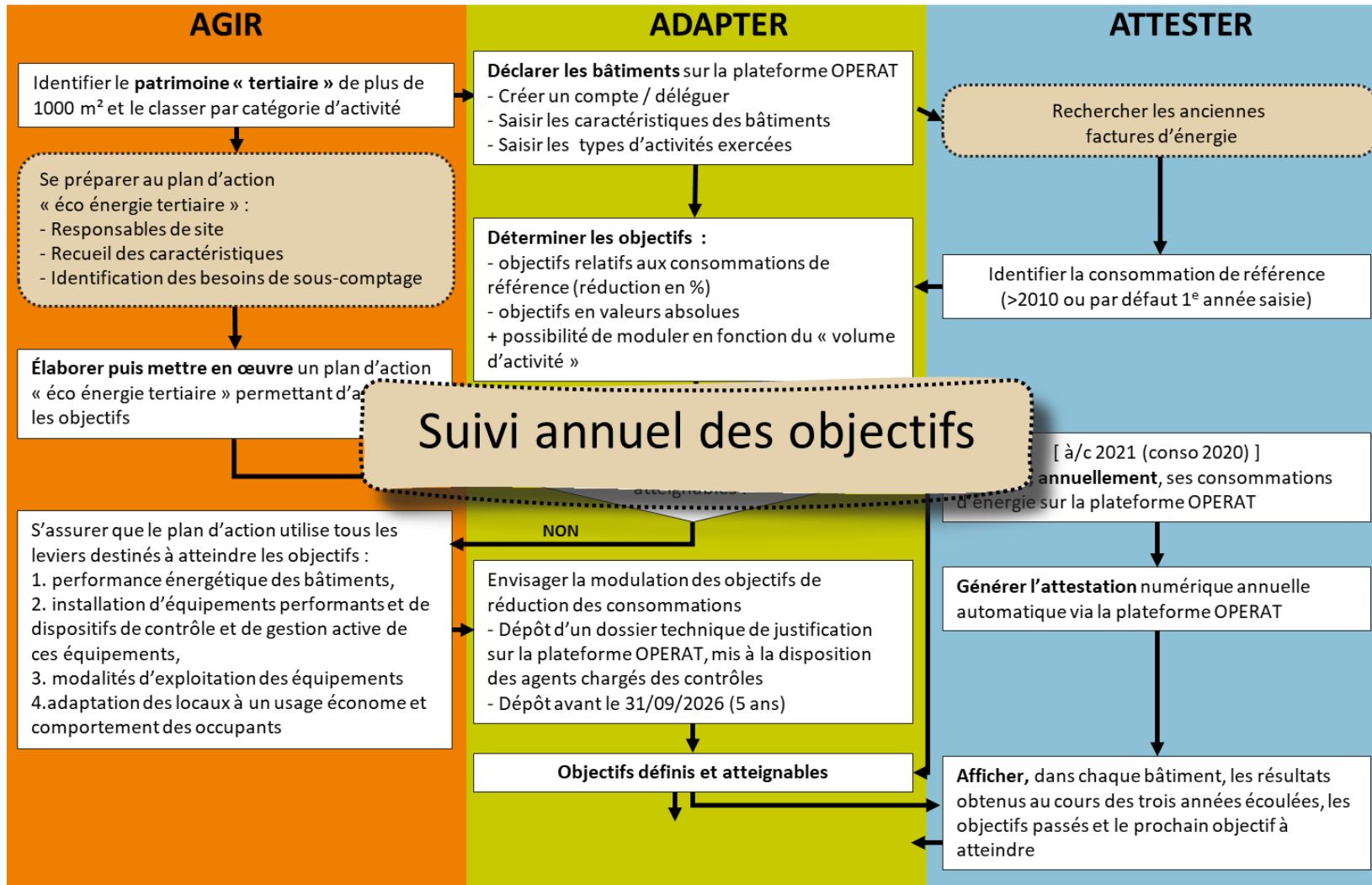
2021 (conso 2020)]

Déclarer, **annuellement**, ses consommations d'énergie sur la plateforme OPERAT

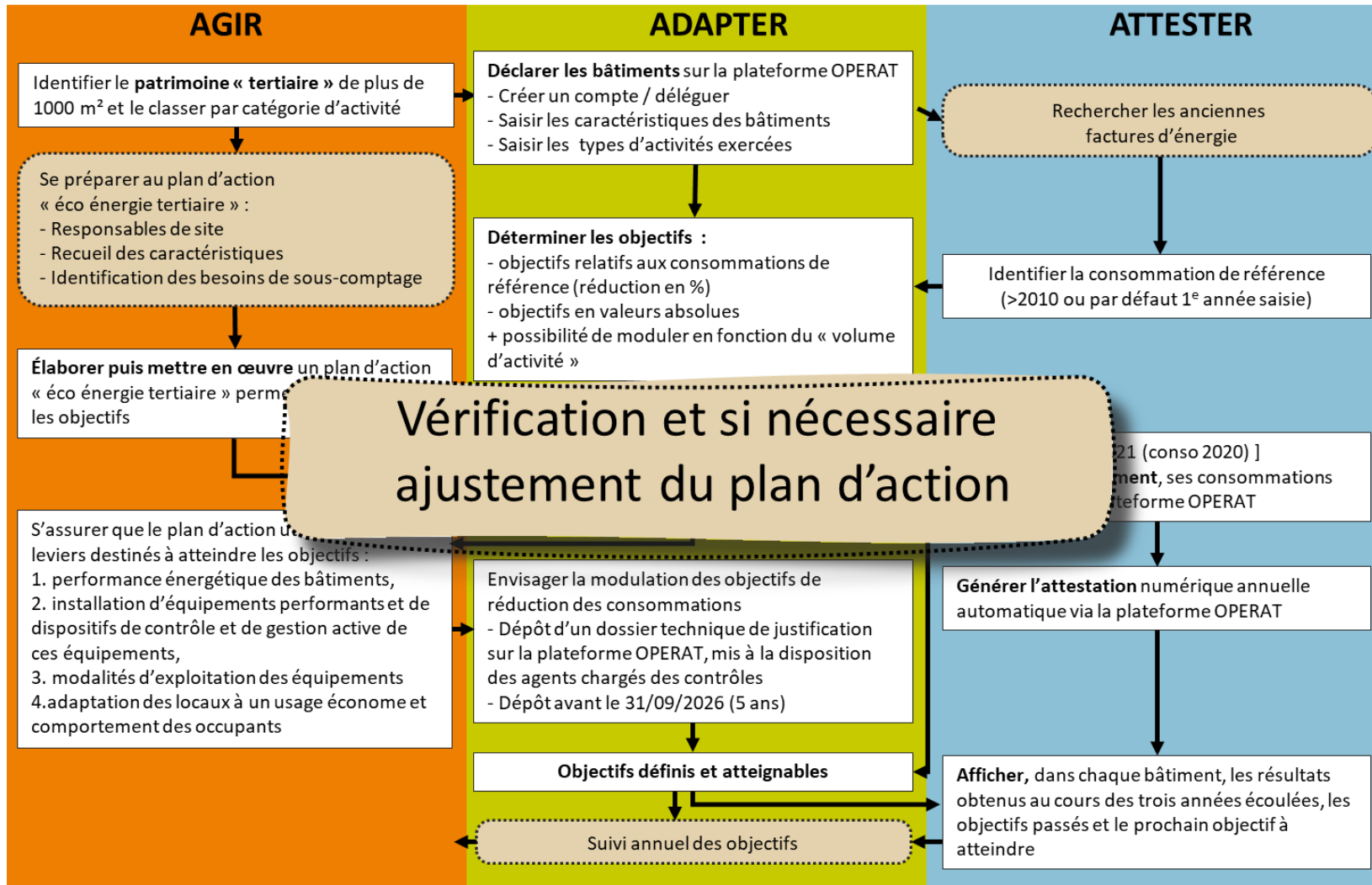
Générer l'attestation numérique annuelle automatique via la plateforme OPERAT

Afficher, dans chaque bâtiment, les résultats obtenus au cours des trois années écoulées, les objectifs passés et le prochain objectif à atteindre

La démarche



La démarche



La démarche

AGIR

Identifier le **patrimoine « tertiaire »** de plus de 1000 m² et le classer par catégorie d'activité

Se préparer au plan d'action « éco énergie tertiaire » :

- Responsables de site
- Recueil des caractéristiques
- Identification des besoins de sous-comptage

Élaborer puis mettre en œuvre un plan d'action « éco énergie tertiaire » permettant d'atteindre les objectifs

S'assurer que le plan d'action utilise tous les leviers destinés à atteindre les objectifs :

1. performance énergétique des bâtiments,
2. installation d'équipements performants et de dispositifs de contrôle et de gestion active de ces équipements,
3. modalités d'exploitation des équipements
4. adaptation des locaux à un usage économe et comportement des occupants

Vérification et si nécessaire ajustement du plan d'action

ADAPTER

Déclarer les bâtiments sur la plateforme OPERAT

- Créer un compte / déléguer
- Saisir les caractéristiques des bâtiments
- Saisir les types d'activités exercées

Déterminer les objectifs :

- objectifs relatifs aux consommations de référence (réduction en %)
- objectifs en valeurs absolues
- + possibilité de moduler en fonction du « volume d'activité »

Objectifs prédéfinis atteignables ?

NON

Envisager la modulation des objectifs de réduction des consommations

- Dépôt d'un dossier technique de justification sur la plateforme OPERAT, mis à la disposition des agents chargés des contrôles
- Dépôt avant le 31/09/2026 (5 ans)

Objectifs définis et atteignables

Suivi annuel des objectifs

ATTESTER

Rechercher les anciennes factures d'énergie

Identifier la consommation de référence (>2010 ou par défaut 1^{er} année saisie)

[à/c 2021 (conso 2020)]

Déclarer, annuellement, ses consommations d'énergie sur la plateforme OPERAT

Générer l'attestation numérique annuelle automatique via la plateforme OPERAT

Afficher, dans chaque bâtiment, les résultats obtenus au cours des trois années écoulées, les objectifs passés et le prochain objectif à atteindre

Des ressources pour agir

Publications en lien

- **Diminuer la consommation énergétique des bâtiments**
- **Prise en compte des usages dans la gestion patrimoniale des bâtiments**
- **Réduire l'impact environnemental des bâtiments : Agir avec les occupants**



Le décret tertiaire en 4 webinaires

Questions / Réponses



28 janvier 2021